



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Conv.5/6
20 décembre 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE
Cinquième réunion
Beijing, 29 novembre-3 décembre 1999

**RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION
DE LA COUCHE D'OZONE**

Introduction

1. La cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone s'est tenue au Centre international des congrès de Beijing, du 29 novembre au 3 décembre 1999.
2. Cette réunion s'est déroulée conjointement avec la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

I. OUVERTURE DE LA REUNION

3. Etant donné que la réunion s'est tenue conjointement avec la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et qu'un ordre du jour commun avait été établi pour les deux réunions, le rapport sur l'ouverture de la réunion figure dans le rapport de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.11/10).

K9910958

120100

130100



/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Participation

4. La liste des participants à la réunion conjointe de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et des Parties au Protocole de Montréal figure aux paragraphes correspondants du rapport de la onzième réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.11/10).

B. Election du Bureau

5. Conformément au paragraphe 1 de l'article 21 du règlement intérieur, les membres suivants du Bureau ont été élus par acclamation à la séance d'ouverture de la partie de haut niveau de la réunion conjointe :

Président :	M. Fabio Fajardo-Moros (Cuba) (Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes)
Vice-Présidents :	Mme Toure Idiatou Camara (Guinée) (Groupe des Etats d'Afrique)
	M. Choi Jai-Chul (République de Corée) (Groupe des Etats d'Asie et du Pacifique)
	M. Blaise Horisberger (Suisse) (Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats)
Rapporteur :	Mme Marija Teriosina (Lituanie) (Groupe des Etats d'Europe orientale)

C. Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la onzième Réunion des Parties au Protocole figure dans le rapport de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.11/10).

D. Pouvoirs des représentants

7. Le rapport sur les pouvoirs des représentants à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne figure dans le rapport de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.11/10).

III. QUESTIONS DE FOND

8. Etant donné que l'ordre du jour de la cinquième Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal était le même, le rapport sur les débats au titre des questions de fond à l'ordre du jour figure dans le rapport de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.11/10).

9. La Conférence des Parties a adopté un certain nombre de décisions, sur la base des projets de décision qui lui avaient été soumis par la réunion technique. Le texte de ces décisions, tel qu'adopté par consensus, est reproduit à la section IV ci-après.

IV. ADOPTION DES DECISIONS

A. Décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième réunion

La cinquième Conférence des Parties décide :

Décision V/1. Ajustements et amendements au Protocole de Montréal

1. *De prendre note* des ajustements et de l'amendement au Protocole de Montréal qui ont été adoptés par la neuvième réunion des Parties au Protocole, tenue à Montréal du 15 au 17 septembre 1997, et du fait que les ajustements relatifs aux mesures de réglementation des substances inscrites aux Annexes A, B et E du Protocole de Montréal sont entrés en vigueur le 5 juin 1998 tandis que l'amendement est entré en vigueur le 10 novembre 1999 pour les Parties l'ayant ratifié;
2. *De demander instamment* à tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et les Amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal de le faire au plus vite car la protection de la couche d'ozone dépend de la participation universelle à ces instruments;

Décision V/2. Rapports des trois groupes d'évaluation

1. *De prendre note* avec satisfaction des rapports des Groupes de l'évaluation scientifique, de l'évaluation des effets sur l'environnement et de l'évaluation technique et économique ainsi que des rapports des Comités des choix techniques;
2. *De prendre note* de la collaboration entre les groupes d'évaluation et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Organisation de l'aviation civile internationale, et d'encourager cette collaboration;
3. *De reconnaître* l'importance du rôle joué par le Groupe de l'évaluation scientifique en ce qui concerne la coordination des activités tendant à l'élaboration de son rapport et les contributions de l'Organisation météorologique mondiale, des organismes nationaux et des organisations internationales audit rapport;

Décision V/3. Recommandations de la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone

1. *De prendre note* du rapport de la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone;
2. *De faire siennes* les recommandations de la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone telles qu'elles figurent dans le rapport OMM/PNUE sur la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone, Projet mondial de surveillance et de recherche concernant l'ozone, rapport no. 45, à l'intention de la cinquième réunion la Conférence des Parties à la Convention de Vienne;
3. *De prier toutes les Parties :*
 - a) De continuer à entretenir les instruments et à développer les activités de surveillance, d'étalonnage et d'archivage des mesures de l'ozone stratosphérique et troposphérique, y compris les mesures des profils verticaux de l'ozone ainsi que de gaz en traces et d'aérosols qui sont essentielles, et de continuer à mettre au point et à utiliser de nouveaux moyens d'observation tels que ceux qui permettent d'effectuer des mesures à partir des aéronefs et des satellites, parallèlement à un programme accéléré d'étalonnage des instruments au sol;

- b) D'accroître le nombre des stations de surveillance de l'ozone au sol, notamment dans la partie continentale de l'Asie (par exemple en Sibérie), ainsi que dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale;
- c) De développer l'étude des processus stratosphériques et troposphériques ainsi que leur quantification au moyen d'enregistrements réguliers et de campagnes expérimentales afin de comprendre l'évolution actuelle et d'améliorer encore les prévisions concernant les changements stratosphériques à court et à long terme;
- d) De continuer à accorder un rang de priorité élevé aux recherches sur les interactions entre l'ozone et le climat et sur les incidences des émissions des aéronefs sur l'ozone;
- e) De demander à l'Organisation météorologique mondiale de poursuivre ses travaux tendant à améliorer la qualité et la comparabilité des mesures du rayonnement UV-B et leur archivage;
- f) De renforcer sensiblement les recherches sur les effets du rayonnement ultraviolet (UV-B) et les activités de surveillance de ces effets;
- g) De prier l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de s'employer à améliorer la formation, l'enregistrement des données de référence sur l'ozone et le rayonnement UV-B et les recherches connexes dans les pays en développement, en gardant présent à l'esprit le fait que ces objectifs ne peuvent être atteints sans l'aide d'organismes internationaux de financement tels que le Fonds pour l'environnement mondial et sans l'appui direct des Parties à la Convention à ces programmes par le biais de mécanismes appropriés;

Décision V/4 : Rapport financier et budgets

1. *De noter avec satisfaction* la gestion financière exemplaire du Secrétariat depuis de nombreuses années;
2. *De prendre acte* du rapport financier du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone concernant les dépenses de la première année de l'exercice biennal 1998-1999, figurant dans le document UNEP/OzL.Conv.5/5;
3. *D'approuver* les budgets de 370 590 dollars pour l'an 2000, 370 590 dollars pour l'an 2001, 1 207 991 dollars pour l'an 2002, ainsi que le projet de budget de 370 590 dollars pour l'an 2003, tels qu'ils figurent à l'annexe I au rapport de la cinquième réunion de la Conférence des Parties;

4. *De prier instamment* toutes les Parties de verser promptement leurs arriérés de contribution et de régler à l'avenir leurs contributions promptement et en totalité, conformément au barème des contributions des Parties figurant à l'annexe II au rapport de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (UNEP/OzL.Conv.4/6), pour l'an 2000, et à l'annexe II au rapport de la cinquième réunion de la Conférence des Parties, pour l'an 2001;
5. *De prélever* un montant de 75 000 dollars sur le solde non dépensé, afin de réduire ce solde, en sorte que les contributions à verser par les Parties s'élèveront à 295 590 dollars pour l'an 2000, 295 590 dollars pour l'an 2001, 1 132 991 dollars pour l'an 2002, et 295 590 dollars pour l'an 2003.
6. *De revoir* l'état des réserves à la réunion des Parties qui aura lieu en l'an 2002.

Décision V/5. Sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

1. *De convoquer* la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2002, parallèlement à la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

B. Observations faites lors de l'adoption des décisions

10. Suite à l'adoption de la décision V/3, relative aux recommandations de la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone, le représentant du Canada a déclaré que son pays appuyait activement les recommandations de la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone. Le Canada soutenait notamment avec enthousiasme la recommandation visant à ce que des données fiables sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet soient présentées dans les deux mois au Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet de l'OMM à Toronto. Le Canada engageait tous les directeurs des stations d'observation de l'ozone et du rayonnement ultraviolet à présenter des données en temps utile pour procéder à des recherches sur les tendances et les modèles et mener d'autres études dont tous les pays pourraient tirer parti.

V. DATES ET LIEU DE LA SIXIEME REUNION

11. Conformément à la décision V/5 de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et à la décision du Bureau, la Conférence a décidé de tenir sa sixième réunion en 2002, parallèlement à la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

VI. ADOPTION DU RAPPORT

12. Le présent rapport a été adopté sur la base du projet de rapport présenté à la réunion.

VII. CLOTURE DE LA REUNION

13. Suite à l'échange de politesses d'usage, le Président a déclaré close la réunion conjointe des Parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal le vendredi 3 décembre 1999, à 22 heures.

Annexe IFONDS D'AFFECTATION SPECIALE DE LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION
DE LA COUCHE D'OZONEBudgets pour 2000, 2001, 2002 ET 2003
(en dollars des Etats-Unis)

	m/t	2000	m/t	2001	m/t	2002	m/t	2003
10 ELEMENT PERSONNEL DE PROJET								
<i>1100 Personnel de projet</i>								
1101 Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre du Protocole de Montréal)	6	73 229	6	75 060	6	76 936	6	78 860
1104 Administrateur de programme (scientifique) (P-5) (également recruté au titre du Protocole de Montréal)	6	71 075	6	72 852	6	74 673	6	76 540
1105 Fonctionnaire d'administration (P-4) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0		0
<i>1199 Sous-total</i>		<i>144 304</i>		<i>147 912</i>		<i>151 609</i>		<i>155 400</i>
1300 Appui administratif								
1301 Assistant administratif (G-7)	6	10 230	6	10 230	6	9 981	6	10 230
1303 Assistant de programme (G-6)		18 307		18 307		17 861		18 307
1304 Assistant personnel (G-6)	6	9 154	6	9 154	6	8 930	6	9 154
1305 Assistant de programme (G-6)	6	9 154	6	9 154	6	8 930	6	9 154
1322 Réunions préparatoires et conférences des Parties		0		0		215 378		0
1324 Réunions du bureau		0		0		21 538		0

1327	Réunion des directeurs de recherches sur l'ozone	0	0	26 922	0
1328	Activités de promotion pour la protection de la couche d'ozone	7 500	11 546	7 996	10 058
	<i>1399 Sous-total</i>	54 345	58 391	317 536	56 903
	<i>1600 Voyages en mission</i>				
1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission	26 153	16 153	43 076	16 153
	<i>1699 Sous-total</i>	26 153	16 153	43 076	16 153
1999	TOTAL DE L'ELEMENT	224 802	222 456	512 222	228 456
30	ELEMENT FORMATION/PARTICIPATION				
	<i>3300 Frais de participation des pays en développement</i>				
3302	Réunions préparatoires et conférences des Parties	0	0	193 840	0
3304	Réunions du bureau	0	0	19 384	0
3307	Réunion des directeurs de recherches sur l'ozone	0	0	193 840	0
	<i>3399 Sous-total</i>	0	0	407 064	0
3399	TOTAL DE L'ELEMENT	0	0	407 064	0
40	ELEMENT MATERIEL ET LOCAUX				

4100	<i>Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)</i>								
4101	Divers consommables (également utilisés au titre du Protocole de Montréal)	10 461	8 000	8 500	9 000				
4199	<i>Sous-total</i>	10 461	8 000	8 500	9 000				
4200	<i>Matériel non consommable</i>								
4201	Ordinateurs individuels et accessoires	3 152	5 000	6 000	7 000				
4202	Ordinateurs portatifs	4 843	4 000	4 500	5 000				
4203	Autre matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, lecteurs, etc.)	6 461	7 500	8 000	8 500				
4204	Photocopieuses*	10 000	18 000	0	0				
4299	<i>Sous-total</i>	24 456	34 500	18 500	20 500				
4300	<i>Locaux</i>								
4301	Location de bureaux (également utilisés au titre du Protocole de Montréal)	15 275	13 000	13 500	14 000				
4399	<i>Sous-total</i>	15 275	13 000	13 500	14 000				
4999	TOTAL DE L'ELEMENT	50 192	55 500	40 500	43 500				
50	ELEMENT DIVERS								
5100	<i>Utilisation et entretien du matériel</i>								
5101	Entretien du matériel (également utilisé au titre du Protocole de Montréal)	5 253	7 000	7 000	7 000				
5199	<i>Sous-total</i>	5 253	7 000	7 000	7 000				

5200	<i>Frais d'établissement des rapports</i>						
5201	Rapports	10 923	7 000	7 500	8 000		
5202	Rapport (de la réunion des directeurs de recherches sur l'ozone)	0	0	5 253	0		
5299	<i>Sous-total</i>	10 923	7 000	12 753	8 000		
5300	<i>Divers</i>						
5301	Communications	20 230	22 000	23 000	24 000		
5302	Fret (expédition des documents)	10 825	10 000	20 000	12 000		
5304	Autres	5 731	4 000	5 000	5 000		
5399	<i>Sous-total</i>	36 786	36 000	48 000	41 000		
5400	<i>Représentation</i>						
5401	Frais de représentation	0	0	10 506	0		
5499	<i>Sous-total</i>	0	0	10 506	0		
5999	TOTAL DE L'ELEMENT	52 962	50 000	78 259	56 000		
99	TOTAL DES COUTS DIRECTS DES PROJETS	327 956	327 956	1 038 045	327 956		
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	42 634	42 634	134 946	42 634		
	<i>Imprévus</i>	0	0	35 000	0		

TOTAL GENERAL (y compris les dépenses d'appui au programme)	370 590	1 207 991	370 590
<i>Contribution de la réserve</i>	<i>75 000</i>	<i>75 000</i>	<i>75 000</i>
<i>Contribution des Parties</i>	<i>295 590</i>	<i>1 132 991</i>	<i>295 590</i>

* *Le montant alloué peut être utilisé en 2000*

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES PROJETS DE BUDGET
DU FONDS D'AFFECTION SPECIALE DE LA CONVENTION
DE VIENNE POUR 2001, 2002 ET 2003

Généralités :

Tous les montants indiqués sont en dollars des Etats-Unis

Poste budgétaire

Observations

1100 et 1300

Le classement des postes du Secrétariat du PNUE est conforme aux directives de l'Organisation des Nations Unies. Le nombre et la nature des postes sont entérinés par la Réunion des Parties, qui prend les dispositions financières nécessaires pour financer ces postes tels que classés lorsqu'elle approuve le budget.

1322-1327

Les fonds nécessaires pourront être transférés des rubriques relatives aux services de conférence (1322-1327), si ces services sont confiés à des consultants ou à des bureaux de consultants. Le coût total de l'organisation des réunions ne doit cependant pas dépasser le montant prévu au budget.

Le coût des services de conférence a été calculé sur la base des prévisions ci-après :

- a) 1322 : La réunion préparatoire et la réunion de la Conférence des Parties en 2002 se tiendront à Nairobi, dans les six langues officielles. Si ces réunions ne se tiennent pas à Nairobi, les dépenses supplémentaires seront prises en charge par le pays hôte.
- b) 1324 : Une réunion du bureau est prévue en 2002.
- c) 1327 : Une réunion des directeurs de recherches sur l'ozone se tiendra en 2002 à Genève.

/...

1600

Les crédits affectés aux voyages en mission ont été augmentés pour 2002 de sorte à couvrir les dépenses afférentes à la réunion des directeurs de recherches sur l'ozone, qui se tiendra à Genève, et à la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.

3300

Cette rubrique comprend l'assistance aux participants, étant entendu que le montant alloué couvrira les frais de voyage d'un seul représentant par pays au tarif économique le plus approprié et l'indemnité journalière de subsistance prévue par l'ONU.

3307

Une réunion des directeurs de recherches sur l'ozone se tiendra en 2002 à Genève. Les crédits alloués à ce titre sont destinés à financer la participation des pays en développement.

Annexe II

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DE LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

Contributions des Parties pour 2000, 2001, 2002 et 2003, calculées d'après le barème des quotes-parts de l'ONU et plafonnées à 25 % (en dollars des Etats-Unis)

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustés pour excture les Parties non contribuanes	Quotes-parts ajustés et plafonnés à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Afrique du Sud	0,366	0,366	0,357	1 056	1 056	4 047	1 056
Albanie	0,003	0,000	0,000	0	0	0	0
Algérie	0,086	0,000	0,000	0	0	0	0
Allemagne	9,857	9,857	9,620	28 436	28 436	108 995	28 436
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Arabie saoudite	0,562	0,562	0,548	1 621	1 621	6 214	1 621
Argentine	1,103	1,103	1,076	3 182	3 182	12 197	3 182
Arménie	0,006	0,000	0,000	0	0	0	0
Australie	1,483	1,483	1,447	4 278	4 278	16 398	4 278
Autriche	0,942	0,942	0,919	2 718	2 718	10 416	2 718

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuant	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Azerbaïdjan	0,011	0,000	0,000	0	0	0	0
Bahamas	0,015	0,000	0,000	0	0	0	0
Bahreïn	0,017	0,000	0,000	0	0	0	0
Bangladesh	0,010	0,000	0,000	0	0	0	0
Barbade	0,008	0,000	0,000	0	0	0	0
Bélarus	0,057	0,000	0,000	0	0	0	0
Belgique	1,104	1,104	1,077	3 185	3 185	12 208	3 185
Belize	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Bénin	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Bolivie	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	0,005	0,000	0,000	0	0	0	0
Botswana	0,010	0,000	0,000	0	0	0	0
Bésil	1,471	1,471	1,456	4 244	4 244	16 266	4 244
Brunéï Darussalam	0,020	0,000	0,000	0	0	0	0
Bulgarie	0,011	0,000	0,000	0	0	0	0
Burkina Faso	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Burundi	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuantes	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Cameroun	0,013	0,000	0,000	0	0	0	0
Canada	2,732	2,732	2,666	7 881	7 881	30 209	7 881
Chili	0,136	0,136	0,133	392	392	1 504	392
Chine	0,995	0,995	0,971	2 870	2 870	11 002	2 870
Chypre	0,034	0,000	0,000	0	0	0	0
Colombie	0,109	0,109	0,106	314	314	1 205	314
Communauté européenne	2,500	2,500	2,440	7 212	7 212	27 644	7 212
Comores	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Congo	0,003	0,000	0,000	0	0	0	0
Costa Rica	0,016	0,000	0,000	0	0	0	0
Cote d'Ivoire	0,009	0,000	0,000	0	0	0	0
Croatie	0,030	0,000	0,000	0	0	0	0
Cuba	0,024	0,000	0,000	0	0	0	0
Danemark	0,692	0,692	0,675	1 996	1 996	7 652	1 996
Djibouti	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Dominique	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Egypte	0,065	0,000	0,000	0	0	0	0

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuant	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
El Salvador	0,012	0,000	0,000	0	0	0	0
Emirats arabes unis	0,178	0,178	0,174	514	514	1 968	514
Equateur	0,020	0,000	0,000	0	0	0	0
Espagne	2,591	2,591	2,529	7 475	7 475	28 650	7 475
Estonie	0,012	0,000	0,000	0	0	0	0
Etats-Unis d'Amérique	25,000	25,000	25,000	73 898	73 898	283 248	73 898
Ethiopie	0,006	0,000	0,000	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,004	0,000	0,000	0	0	0	0
Fédération de Russie	1,077	1,077	1,051	3 107	3 107	11 909	3 107
Fidji	0,004	0,000	0,000	0	0	0	0
Finlande	0,543	0,543	0,530	1 566	1 566	6 004	1 566
France	6,545	6,545	6,388	18 881	18 881	72 372	18 881
Gabon	0,015	0,000	0,000	0	0	0	0
Gambie	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Géorgie	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
Ghana	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contributantes	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Grèce	0,351	0,351	0,343	1 013	1 013	3 881	1 013
Grenade	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Guatemala	0,018	0,000	0,000	0	0	0	0
Guinée	0,003	0,000	0,000	0	0	0	0
Guinée équatoriale	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Guyana	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Honduras	0,003	0,000	0,000	0	0	0	0
Hongrie	0,120	0,120	0,117	346	346	1 327	346
Iles Salomon	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Iles Marshall	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Inde	0,299	0,299	0,292	863	863	3 306	863
Indonésie	0,188	0,188	0,183	542	542	2 079	542
Iran (République islamique d')	0,161	0,161	0,157	464	464	1 780	464
Irlande	0,224	0,224	0,219	646	646	2 477	646
Islande	0,032	0,000	0,000	0	0	0	0
Israël	0,350	0,350	0,342	1 010	1 010	3 870	1 010

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuant	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Italie	5,437	5,437	5,306	15 685	15 685	60 120	15 685
Jamahiriya arabe libyenne	0,124	0,124	0,121	358	358	1 371	358
Jamaïque	0,006	0,000	0,000	0	0	0	0
Japon	20,573	20,573	20,079	59 350	59 350	227 488	59 350
Jordanie	0,006	0,000	0,000	0	0	0	0
Kazakhstan	0,048	0,000	0,000	0	0	0	0
Kenya	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
Kiribati	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Koweït	0,128	0,128	0,125	369	369	1 415	369
Lesotho	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Lettonie	0,017	0,000	0,000	0	0	0	0
Liban	0,016	0,000	0,000	0	0	0	0
Libéria	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Liechtenstein	0,006	0,000	0,000	0	0	0	0
Lituanie	0,015	0,000	0,000	0	0	0	0
Luxembourg	0,068	0,000	0,000	0	0	0	0
Madagascar	0,003	0,000	0,000	0	0	0	0

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuant	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Malaisie	0,183	0,183	0,179	528	528	2 024	528
Malawi	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Maldives	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Mali	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Malte	0,014	0,000	0,000	0	0	0	0
Maroc	0,041	0,000	0,000	0	0	0	0
Maurice	0,009	0,000	0,000	0	0	0	0
Mauritanie	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Mexique	0,995	0,995	0,971	2 870	2 870	11 002	2 870
Micronésie (Etats fédérés de)	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Monaco	0,004	0,000	0,000	0	0	0	0
Mongolie	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Mozambique	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Myanmar	0,008	0,000	0,000	0	0	0	0
Namibie	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
Népal	0,004	0,000	0,000	0	0	0	0

Partie	Barème des quotas-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuantes	Quotes-parts ajustés et plafonnés à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Nicaragua	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Niger	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Nigéria	0,032	0,000	0,000	0	0	0	0
Norvège	0,610	0,610	0,595	1 760	1 760	6 745	1 760
Nouvelle-Zélande	0,221	0,221	0,216	638	638	2 444	638
Oman	0,051	0,000	0,000	0	0	0	0
Ouganda	0,004	0,000	0,000	0	0	0	0
Ouzbékistan	0,025	0,000	0,000	0	0	0	0
Pakistan	0,059	0,000	0,000	0	0	0	0
Panama	0,013	0,000	0,000	0	0	0	0
Papouasie-Nouvelle- Guinée	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
Paraguay	0,014	0,000	0,000	0	0	0	0
Pays-Bas	1,632	1,632	1,593	4 708	4 708	18 046	4 708
Pérou	0,099	0,000	0,000	0	0	0	0
Philippines	0,081	0,000	0,000	0	0	0	0
Pologne	0,196	0,196	0,191	565	565	2 167	565
Portugal	0,431	0,431	0,421	1 243	1 243	4 766	1 243

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuant	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Qatar	0,033	0,000	0,000	0	0	0	0
République arabe syrienne	0,064	0,000	0,000	0	0	0	0
République centrafricaine	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
République de Corée	1,006	1,006	0,982	2 902	2 902	11 124	2 902
République démocratique du Congo	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
République démocratique populaire lao	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
République dominicaine	0,015	0,000	0,000	0	0	0	0
République de Moldova	0,010	0,000	0,000	0	0	0	0
République populaire démocratique de Corée	0,015	0,000	0,000	0	0	0	0
République tchèque	0,107	0,107	0,104	309	309	1 183	309
République-Unie de Tanzanie	0,003	0,000	0,000	0	0	0	0
Roumanie	0,056	0,000	0,000	0	0	0	0
Royaume-Uni	5,092	5,092	4,970	14 690	14 690	56 305	14 690

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuantes	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Sainte-Lucie	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Samoa	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Sénégal	0,006	0,000	0,000	0	0	0	0
Seychelles	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Singapour	0,179	0,179	0,175	516	516	1 979	516
Slovaquie	0,035	0,000	0,000	0	0	0	0
Slovénie	0,061	0,000	0,000	0	0	0	0
Soudan	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
Sri Lanka	0,012	0,000	0,000	0	0	0	0
Suède	1,079	1,079	1,053	3 113	3 113	11 931	3 113
Suisse	1,215	1,215	1,186	3 505	3 505	13 435	3 505
Suriname	0,004	0,000	0,000	0	0	0	0
Swaziland	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Tadjikistan	0,004	0,000	0,000	0	0	0	0
Tchad	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuant	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Thaïlande	0,170	0,170	0,166	490	490	1 880	490
Togo	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Tonga	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Trinité-et-Tobago	0,016	0,000	0,000	0	0	0	0
Tunisie	0,028	0,000	0,000	0	0	0	0
Turkménistan	0,006	0,000	0,000	0	0	0	0
Turquie	0,440	0,440	0,429	1 269	1 269	4 865	1 269
Tuvalu	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Ukraine	0,190	0,190	0,185	548	548	2 101	548
Uruguay	0,048	0,000	0,000	0	0	0	0
Vanuatu	0,001	0,000	0,000	0	0	0	0
Venezuela	0,160	0,160	0,156	462	462	1 769	462
Viet Nam	0,007	0,000	0,000	0	0	0	0
Yémen	0,010	0,000	0,000	0	0	0	0

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU (2000)	Quotes-parts ajustées pour exclure les Parties non contribuant	Quotes-parts ajustées et plafonnées à 25 %	Montant des contributions pour l'an 2000	Montant des contributions pour l'an 2001	Montant des contributions pour l'an 2002	Montant des contributions pour l'an 2003
Yougoslavie	0,026	0,000	0,000	0	0	0	0
Zambie	0,002	0,000	0,000	0	0	0	0
Zimbabwe	0,009	0,000	0,000	0	0	0	0
Total	103,648	101,847	100,000	295 590	295 590	1 132 991	295 590
